

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 22 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : 15 septembre 2020

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11
Votants : 15*

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. LAULAGNET – BOUNIARD – BOMBRUN – THOMAS – PREVOST –
GONIEAUX – LEYNON – LAMOINE – GUICHARD – FARGIER - ALLEOUD

Excusés : M. PUEYO a donné procuration à M. LAULAGNET
M. EUVRARD a donné procuration à Mme THOMAS
Mme GUIGON a donné procuration à Mme LEYNON
M. MERCOYROL a donné procuration à M. BOUNIARD

Absents :

Mme LEYNON a été élue secrétaire.

Objet : DM2 – Budget Principal.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal, décide d'apporter les modifications budgétaires suivantes au BP 2020 du Budget Principal :

- Section d'investissement :

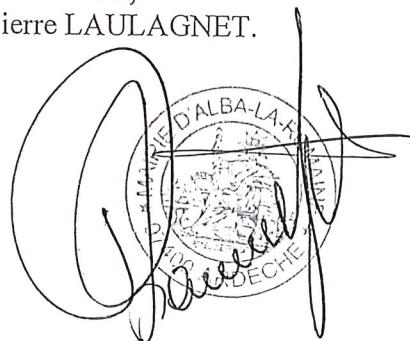
| Programme | Article | Intitulé | DEPENSES | |
|-----------|---------|----------------------|-----------|--------------|
| | | | Réduction | Augmentation |
| 10006 | 2138 | Autres constructions | 5 500 € | |
| 10004 | 2184 | Mobilier | | 5 500 € |
| Totaux | | | 5 500 € | 5 500 € |

Le Conseil Municipal charge son Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 22 septembre 2020.

POUR COPIE CONFORME,
Alba la Romaine, le 23 septembre 2020

LE MAIRE,
Pierre LAULAGNET.



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

25 SEP. 2020

.../...